

# Instauration d'un service civil national

**Respectable Loge, La Parfaite Égalité, Orient de Rouen-Canteleu, Région 9**

**Mots-clefs : Mixité sociale, Vie en communauté, Utilités sociales**

## Pourquoi cette instauration

À la fin du siècle dernier, le service militaire obligatoire disparaissait au profit d'une armée de métier. Disparaissaient en même temps la notion de service imposé aux jeunes gens au profit de la collectivité, la mixité sociale de jeunes venant de tout horizon, la vie en communauté impliquant les servitudes internes nécessaires à celle-ci (propreté, hygiène, contrôle médical). La disparition du service militaire obligatoire faisait disparaître de fait tout cet environnement qui n'avait rien de « militaire ». La proposition actuelle est une expérience qui permettrait d'ouvrir des horizons autres que ceux liés à sa famille, à son milieu social, à son éducation. Arrivent maintenant à la vie active, des personnes essentiellement formatées par leur niveau intellectuel et leur origine sociale, bien souvent confondus. C'est pour retrouver cette initiation à la vie en commun qu'est faite cette proposition.

## Extension du service national universel

Une amorce d'action allant dans cette direction a été mise sur pied. D'abord la journée « Défense et Citoyenneté » puis « Le service national universel » (SNU) qui n'a pas encore pris son essor. Tel que présenté actuellement, il ne paraît pas devoir atteindre le but de mixité sociale, les « grandes écoles » (tant scientifiques, administratives, commerciales, ...) dont les membres assureront des fonctions enseignantes. La durée est très courte (un mois) et l'âge très jeune (à partir de 16 ans). Les activités que peuvent entreprendre les jeunes volontaires correspondent bien à l'idée développée ici, mais devraient être étendues à toutes les activités qui ont été glorifiées lors de la pandémie du coronavirus. La notion d'options prévues dans le SNU qui est actuellement mise en avant (défense sécurité, accompagnement des personnes, patrimoine et environnement, tutorat) ne sera prise que par les classes les plus défavorisées (milieu social et éducation). Les jeunes des classes aisées en prenant partiellement la maîtrise, n'y verront aucun intérêt. Cela ne fera qu'accroître le clivage actuel. Le service civil proposé ici doit être, de par la Loi « contraignant » et « universel ».

## Obligation d'activités utiles à la société nationale

Il serait proposé dans l'année de la majorité électorale, un service civil, obligatoire de 4 à 6 mois, pour tous les jeunes quel que soit leur sexe. Se posera la question de l'hébergement collectif des jeunes concernés. Ce service pourrait être divisé en plusieurs périodes d'au moins 2 semaines consécutives à la demande de l'intéressé(e), le total devant être réalisé en moins de deux ans.

Une ou deux journées type « tests des trois jours du service militaire » permettraient de détecter les qualités des jeunes et les orienter vers d'éventuels compléments d'instruction. Les activités qui pourraient être exercées sont celles qui sont utiles à la société, bien qu'ignorées jusqu'à maintenant par cette dernière. Il faut profiter de l'expérience vécue lors du confinement pour les lister : aides à domicile, tri des déchets, transports impératifs de marchandises, ...

Il ne pourra y avoir de passe-droit pour y échapper.

La contrainte serait résidentielle et pourrait empiéter sur le temps des vacances scolaires.

Bien sûr, ceci a un coût que devra supporter l'État. Mais ce coût correspondrait à un complément d'éducation en plus du complément éventuel d'instruction. Ce serait aussi complémentaire à Parcoursup pour des jeunes qui n'y ont pas eu recours.

Dans un cursus résidentiel minimum de 2 semaines, les groupes d'environ 25/30 personnes devront être socialement mélangés par exemple par recours au tirage au sort.

Universalité et obligation du service civil national d'une durée totale de 4/6 mois
---